

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs **CGT-Taxis**

3, rue du Château d'Eau – 75010 PARIS – Tél. : 01 44.84.50.40 – Site : www.cgt-taxis.fr – Mail : contact@cgt-taxis.fr

Position CGT-Taxis sur le groupe de travail organisé par la préfecture de police visant à l'élaboration d'un nouvel indice économique (septembre 2026)

Paris, le 25 septembre 2026

Monsieur Verline,

Les variables retenues par la préfecture dans le tableau (mail du 13 juillet 2026) ne permettent en aucun cas la construction d'un indice économique pertinent.

En prenant des données sans rapport direct avec notre activité et/ou trop généralistes, vous reproduisez les erreurs du passé, déjà dénoncées à maintes reprises par la CGT-Taxis. A contrario, alors que des données précises existent sur notre activité, vous vous interdisez de les prendre en compte.

Ainsi, concernant les aéroports, vous retenez l'indice général de la fréquentation des plateformes aéroportuaires alors qu'il existe des données précises sur le nombre de passagers prenant un taxi dans les aéroports.

Pourquoi conserver une donnée généraliste, sans corrélation avec notre activité, alors que les statistiques précisent en l'occurrence existent ? Ainsi, la fréquentation du nombre de passagers sur Orly a connu une croissance de 8,45 % entre 2024 et 2025 alors que sur la même période, le nombre moyen de taxis en base arrière (BAT) a baissé de 15.96% ! Nous voyons donc bien ici la donnée du nombre de passagers générales n'est pas significative.

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs **CGT-Taxis**

3, rue du Château d'Eau – 75010 PARIS – Tél. : 01 44.84.50.40 – Site : www.cgt-taxis.fr – Mail : contact@cgt-taxis.fr

Par contre ADP nous donne encore une statistique exploitable car directement issue de notre activité : le temps d'attente moyen en BAT. Malgré une baisse significative du nombre de taxi en BAT et donc de courses, le temps d'attente moyen a augmenté de plus de 15 %, passant de 1h06 en 2024 à 1h16 en 2025. Ce sont ce genre de données qui doivent être exclusivement utilisées. Pourquoi ne pas prendre en compte ces données précises qui sont directement liées à l'activité du taxi ?

Nous remarquons également que vous semblez n'avoir rien retenu de notre argumentaire remis ce 22 juin (<https://cgt-taxis.fr/groupe-de-travail-index-economique-le-22-juin-2026/>). Nous nous interrogeons donc sur l'utilité de ces réunions puisque vous ne tenez pas compte de nos réflexions et vous persistez à reproduire les erreurs du passé, notamment en prenant en compte des données exogènes au taxi.

De manière générale, le débat dans ces groupes de travail ne nous semble pas à la hauteur des enjeux. Bien souvent, nous nous voyons opposé que des opinions, sans aucune argumentation ni justification factuelle. De même, les intérêts des parties prenantes peuvent fausser les positions de certains et vous ne semblez pas en avoir conscience. Augmenter le nombre de taxi n'est pourtant pas une mesure à prendre à la légère, c'est une mesure structurelle et irréversible et vous n'avez pourtant jamais pris la peine de mesurer leurs impacts. Pour la CGT-Taxis, vos décisions d'augmenter de manière permanente et inconsidérée notre nombre, sans jamais en mesurer les répercussions, a grandement participé à l'aggravation de la situation désastreuse dans laquelle se trouve notre profession aujourd'hui.

De plus, vous omettez encore une fois les mutations fondamentales du secteur. Vous n'avez par exemple pas été capable de nous présenter des études d'impact de la ligne 14 (à Orly) ou sur l'arrivée imminente du CDG Express et vous semblez tout autant ignorer l'impact des robots taxis à venir. De même, qu'en est-il des répercussions des pratiques tarifaires agressives des plateformes VTC, engagés dans une guerre des prix destructrices ? Qu'en est-il également de la politique de mobilité de la Mairie de Paris et de ses retombées sur nos conditions de circulation, de stationnement ?

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs **CGT-Taxis**

3, rue du Château d'Eau – 75010 PARIS – Tél. : 01 44.84.50.40 – Site : www.cgt-taxis.fr – Mail : contact@cgt-taxis.fr

Sans toutes ces données endogènes au taxi, sans une vision d'ensemble de nos conditions de travail, il vous est impossible de mener une réflexion digne et encore moins d'aboutir à des conclusions sérieuses. La CGT-Taxis vous demande de reconsidérer notre argumentaire du 22 juin dernier et d'élargir le débat en prenant en compte la réalité du terrain. Tant que vous ne démontrerez pas un manque de taxis, la Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis vous demande de surseoir à toute nouvelle création.

Il nous apparaît en effet que cet indice économique n'est qu'un alibi justifiant votre volonté de rajouter continuellement des taxis contournant ainsi le respect du numerus clausus, seul garant de l'équilibre économique du taxi. Ce qui est certain, c'est que votre volonté persistante et infondée d'augmenter toujours plus le nombre de taxi contribue inévitablement à paupériser davantage la profession, déjà durement touchée par les crises successives.

Dans l'attente de vos réponses,

Cordialement,

Pour la CSCC CGT-Taxis,

Un secrétaire : M. ABID



Tableau des données retenues par la préfecture (mail du 13 juillet 2026)

[illegible]